

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 11 avril 2024**

**Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL**

Nombre de membres en exercice : 37  
Nombre de membres présents : 36  
Absents excusés : 01

Date de convocation : 04/04/2024

**Délibération N° D-2024-1104-04**

Membres présents : 36 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BERBACH Gisèle, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, RAPINAT Fabienne, DIETRICH Isabelle, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Monsieur ROTH Pierre a donné pouvoir à Madame DOTT Sylvie pour voter en son nom.  
Madame JULES Adeline a donné pouvoir à VOGEL Justin pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 1/37

Madame HALTER Estelle.

**Objet : Budget primitif : Budget Principal – Année 2024**

Monsieur le Président présente le projet de budget principal chapitre par chapitre en commençant par les propositions se rapportant à **la section de fonctionnement qui s'équilibre à 13 520 190,46 €.**

Les dépenses de fonctionnement seront en léger recul cette année, après une forte augmentation en 2023 liée essentiellement à l'augmentation des coûts de l'énergie. Les nouvelles modalités de versement des subventions de la CAF pour le fonctionnement des services de l'enfance, directement au délégataire, explique en grande partie cette petite baisse des dépenses de fonctionnement. Mais cela s'explique également par les efforts fournis au sein des différents services pour contenir les dépenses.

Le projet de budget pour l'année 2024 a été construit sans augmentation des taux de taxes ménages. Les recettes fiscales progresseront cependant assez nettement grâce à une évolution de plus de 5% des bases de la taxe foncière et à des recettes supplémentaires de CFE non négligeables avec l'apport des entreprises nouvellement implantées sur le territoire depuis que le COS est achevé et opérationnel.

**La section d'investissement s'équilibre quant à elle à 11 814 385,09 €.** Les principaux investissements programmés cette année sont les suivants :

- Programme de construction ou d'extension des accueils périscolaires (5 280 000 €)
- Réalisation des itinéraires cyclables prévus au schéma intercommunal (2 710 800 €)
- Equipements sportifs et culturels (1 900 000 €)

Le programme d'investissements sera financé grâce à des subventionnements de l'Etat et des autres collectivités qui restent très intéressants. Le projet de budget intègre également les participations des communes membres pour les aménagements de voies cyclables, opérations menées par la communauté de communes pour le compte des communes. Les recettes d'investissements sont complétées par un apport d'autofinancement qui reste à un très bon niveau (environ 33%).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

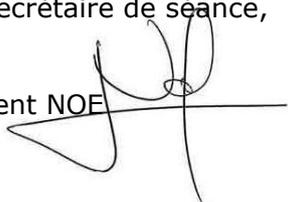
**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1,

- **adopte** le projet de budget primitif 2024 au niveau du chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,
- **arrête** le montant du budget à :
  - o section de fonctionnement : 13 520 190,46 €
  - o section d'investissement : 11 814 385,09 €
- **approuve** le document comptable et ses annexes,
- **accorde** une participation financière de 380 000 € pour le service de l'Ecole de musique pour permettre l'équilibre de ce budget annexe de la collectivité,
- **charge** le Président de l'exécution du budget en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes,
- **autorise** le Président **à passer et signer** tous les actes, conventions et contrats nécessaires à leur mise en œuvre,
- **autorise** le Président à procéder à des virements de crédits entre comptes de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % de la section (hors chapitre 012 - charges de personnel).

Fait à Truchtersheim, le 16 avril 2024

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE



Le Président

Justin VOGEL

